

DATE :	Le 16 février 2021	N° 2021-09
CATÉGORIE :	Assurance et placements	
DESTINATAIRES :	Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux	
OBJET :	Modification de la pratique concernant les signatures numériques/électroniques pour les demandes de changement de bénéficiaires et de titulaires de police	

Alors que les solutions numériques sont de plus en plus essentielles à la conduite des affaires, nous sommes heureux d'annoncer une modification de notre pratique : nous accepterons désormais les signatures numériques/électroniques dans les formulaires de changement de bénéficiaires, de changement de titulaires et de demande de règlement. L'Empire Vie accepte dès maintenant les signatures numériques/électroniques pour ces documents, à l'exception des demandes de règlement de plus de 500 000 \$. Ces formulaires devront toujours présenter une signature manuscrite.

Exigences et principaux changements :

- Les signatures doivent comporter la date courante et ne peuvent être postdatées.
- Nous pouvons accepter **toute** signature numérique/électronique qui provient d'une source fiable et vérifiée. Par exemple, tout courriel joignant un document signé de manière numérique/électronique doit provenir d'un **conseiller** ou d'un **AGA** sous contrat auprès de l'Empire Vie ou d'une **adresse de courriel vérifiée au moyen du processus d'assurance vie Rapide & Complet^{MD}** (soit l'adresse de courriel utilisée par le client pour signer sa trousse DocuSign).
- Nous utilisons notre processus électronique Rapide & Complet pour toutes les **nouvelles affaires**.
- Pour l'ensemble des autres formulaires et propositions, **autres que les exceptions indiquées ci-dessous**, nous acceptons les signatures numériques/électroniques des plateformes telles que DocuSign, ONESPAN, iGenie et eSignLite, si elles proviennent d'une source fiable et inclure le certificat d'authenticité/Audit de signature.

Type de signature	Acceptable
Signature manuscrite	OUI
Signature électronique Il s'agit d'une photo, d'une numérisation ou d'une télécopie comprenant une signature manuscrite que l'Empire Vie reçoit de manière électronique, pourvu que l'Empire Vie ait déjà une signature manuscrite dans ses dossiers. Elle est acceptable pour toutes les demandes à l'exception des demandes de règlement de plus de 500 000 \$.	OUI
Signature numérique La signature est créée de manière électronique et il n'y a aucune signature manuscrite. Les signatures numériques doivent être vérifiées au moyen d'une plateforme électronique qui empêche la modification d'un document signé et qui crée une liste de contrôle consignait le nom de la personne qui a autorisé la signature ainsi que le moyen utilisé et le moment de la signature. Voici quelques exemples : DocuSign, OneSpan, Adobe Sign, iGenie et eSignLite.	OUI
Déclaration du demandeur pour les demandes de règlement de plus de 500 000 \$. <u>Aucune exception permise.</u>	NON
Une marque numérique qui n'a pas été vérifiée au moyen d'une plateforme sécurisée.	NON
Signature sous forme d'image Un fragment de la numérisation d'une signature	NON
Combinaison d'une signature numérique et d'une signature sous forme d'image La signature numérique du conseiller et un fragment de la signature manuscrite à titre de garantie pour la signature. Ces deux signatures ont été produites en ligne et n'ont pas été envoyées au moyen d'une plateforme sécurisée visant à confirmer le moment où le document a été créé et la personne qui vérifie le document.	NON

Compétence : Stephanie Wisniewski
Directrice, Opérations, Marchés individuels